

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li> <li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li> <li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li> <li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TOGO..... 20 000-F</li> <li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F</li> <li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions)..... 10 000 F</li> <li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li> <li>• Certification du JO ..... 500 F</li> </ul>

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE  
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,  
ARRETES ET DECISIONS

#### LOI

2006

- 22 mai - Loi n°2006-003 autorisant la ratification des actes finals de la conférence administrative régionale chargée de la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la zone africaine de la radiodiffusion et les pays voisins adoptés à Genève le 08 décembre 1989..... 1

#### DECRETS

2006

- 22 mai - Décret n°2006 -053/PR portant nomination d'un Conseiller à la Présidence de la République..... 2
- 22 mai - Décret n° 2006 -054/ PR Portant nomination à titre étranger dans l'ordre du Mono..... 2
- 22 mai - Décret n° 2006 -055/ PR portant nomination dans l'Ordre National du Mérite..... 3
- 22 mai - Décret n° 2006 - 056/ PR portant nomination à titre étranger dans l'Ordre du Mono..... 3

- 22 mai - Décret n°2006 - 057/ PR portant nomination à titre étranger dans l'Ordre du Mono..... 4

#### ARRETE

Ministère délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense et des Anciens Combattants.

2006

- 24 mai - Arrêté interministériel n°06/132/MDPRDAC/ MEFP portant attribution d'indemnité..... 4

### PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE  
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,  
ARRETES ET DECISIONS

#### LOI

LOI N° 2006-003 du 22 mai 2006 autorisant la ratification des actes finals de la conférence administrative régionale chargée de la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la zone africaine de la radiodiffusion et les pays voisins, adoptés à Genève le 8 décembre 1989.

**Article premier** : Est autorisée la ratification des Actes Finals de la Conférence administrative régionale chargée de la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la zone africaine de la radiodiffusion et les pays voisins adoptés à Genève le 8 décembre 1989.

**Art 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. :

Fait à Lomé, le 22 mai 2006.

Le Président de la République  
Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le Premier ministre  
Edem KODJO

**DECRETS:**

**DECRET N°2006 - 053 / PR du 22 mai 2006**  
Portant nomination d'un conseiller à la présidence de la République

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992.

Vu le décret n° 2005-052 / PR du 06 juin 2005, portant organisation des services de la présidence de la République.

**DECRETE**

**Article premier** : Professeur Agrégé SONGNE G Badjona, Médecin Lieutenant - Colonel des Forces Armées togolaises (FAT) est nommé Conseiller pour la Santé à la Présidence de la République.

**Art 2** : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 22 mai 2006

Le Président de la République  
Faure Essozimna GNASSINGBE.

**DECRET N°2006 - 054/ PR du 22 mai 2006**  
Portant nomination à titre étranger dans l'Ordre du Mono.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992

Vu la loi n° 61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono;

Vu le décret n° 62-62 du 20 avril 1962 fixant les modalités d'application de la loi du 2 septembre 1961 susvisée;

Vu les décrets n° 2003-146/ PR du 28 mars 2003 portant nomination dans l'Ordre du Mono, et n°2003 -142/PR du 28 mars 2003;

**DECRETE :**

**Article premier** : A l'occasion de la qualification du Togo au Mondial 2006 de football en Allemagne, les Eperviers et leurs encadreurs ci-après, sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mono:

**COMMANDEUR (Promotion)**

- Commandant Rock Balakiyém GNASSINGBE.

**OFFICIERS**

- Mme Afissétou MAMAH ( Promotion )

- M. Stephen KESHI ( Nomination )

**CHEVALIERS**

MM. Kossi AGASSA  
Shéyi Emmanuel ADEBAYOR  
Yao Junior SENAYA.  
Kaka Yao AZIAWONOU  
Jacques Alaixys ROMÃO  
Yaovi ABALO  
Moustapha SALIFOU  
Daré NIBOMBE  
Shérif MAMAN - TOURE  
Amévou Ludovic ASSEMOISSA  
Robert Junior SOULEMANE  
Mahamma Zanzan ATTE - OUDEI  
Eric AKOTO  
Ouro - Nimini TCHAGNIROU  
Adékanmi OLUFADE  
Massamesso TCHANGHAI  
Salifou SALIFOU  
Guyazou KASSIM  
MM. Abdel - Kader MAMAH  
Junior ROBERT  
Ikougbayigbé SANOUSSI.

**Art 2** : - Le présent décret, qui prend effet à compter du 11 octobre 2005, date de prise de rang des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 22 mai 2006

Le Président de la République.  
Faure Essozimna GNASSINGBE.

**DECRET N° 2006 - 055 / PR du 22 mai 2006**  
**Portant nominations dans l'Ordre National du Mérite**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992;  
 Vu la loi n°61- 35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono;  
 Vu le décret n° 62 -62 du 20 avril 1962 fixant les modalités d'application de la loi du 2 septembre 1961 susvisée;  
 Vu le décret n° 73 - 85 / PR du 26 mars 1973 portant Institution d'un Ordre Nation du Mérite;

**DECRETE :**

**Article premier :** A l'occasion de la qualification des Eperviers du Togo au football en Allemagne, les membres de la Fédération de football et de l'encadrement technique, ci-après, sont nommés dans l'Ordre National du Mérite.

**OFFICIERS**

MM. Winny DOGBATSE  
 Kodjo Théodore AMEGNRAN  
 Komlan Espoir ASSOGBAVI.

**CHEVALIERS**

MM. Komivi AFANTCHAO  
 Laté Ségneamé LAWSON  
 Tino Edoé Messan ADJETE  
 Gagnon Norbert PANIAH  
 Zéphirin KINNENON  
 Komlanvi Tossavi BOSSOU  
 Kwadzo Gerson DOBOU  
 Akouété Antoine LOUMON  
 Kodzo Ignéza AMEVOR  
 Moustapha BODE  
 Yaouvi ASSOGBA  
 Adaglo AVLESSI  
 Abalo AMELETE  
 Valère HOUANDINOU  
 Amégan ADDABLAH

**Art 2 :** - Le présent décret, qui prend effet, à compter du 11 octobre 2005, date de prise de rang des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 22 mai 2006

Le Président de la République  
**Faure Essozimna GNASSINGBE.**

**DECRET N° 2006 - 056/ PR du 22 mai 2006**  
**Portant nomination à titre étranger dans l'Ordre du Mono**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992;  
 Vu la loi n° 61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono;  
 Vu le décret n°62 -62 du 20 avril 1962 fixant les modalités d'application de la loi du 2 septembre 1961 susvisée.

**DECRETE :**

**Article Premier :** A l'occasion de leur visite au Togo, les Officiers Supérieurs Français, ci-après, sont nommés, à titre étranger, dans l'Ordre du Mono.

**COMMANDEUR**

- Amiral Hervé GIRAUD, Directeur de la Coopération militaire et de Défense au ministère des Affaires étrangères.

**OFFICIER**

- Lieutenant - Colonel Patrick BIHAN POUDEC, Conseiller Afrique Occidentale à la Direction de la Coopération militaire et de défense au Ministère des Affaires étrangères.

**Art 2 :** Le présent décret qui prend effet, à compter du 03 mars 2006, date de prise de rang des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 22 mai 2006

Le Président de la République  
**Faure Essozimna GNASSINGBE.**

**DECRET N° 2006-057/PR du 22 mai 2006**  
**Portant nomination à titre étranger dans l'Ordre du Mono**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution de la République Togolaise du 14 octobre 1992;  
 Vu la loi n° 61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono;  
 Vu le décret n° 62-62 du 20 avril 1962 fixant les modalités d'application de la loi du 2 septembre 1961 susvisée;

**DECRETE :**

**Article premier :** A l'occasion de l'inauguration du palais de la présidence de la République, les membres de la Mission Technique Chinoise, ci-après, sont faits, à titre étranger, OFFICIERS de l'Ordre du Mono.

MM. Ma LIHUA, chef de Mission Technique ;

Zhang WEIZE, directeur général adjoint de la Société des Travaux de Construction de Beijing Sarl.

Shuang WENQING, adjoint au Chef de Mission.

**Art 2 :** Le présent décret, qui prend effet à compter du 24 avril 2006, date de prise de rang des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 22 mai 2006

Le Président de la République  
**Faure Essozimna GNASSINGBE.**

**ARRETE**

**ARRETE INTERMINISTERIEL N° 06/132/MDPRDAC/  
MEFP du 24/05/06  
portant attribution d'indemnité.**

Le ministre délégué à la présidence de la République, chargé de la Défense et des Anciens Combattants;

Le ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations,  
Vu la loi n° 64 - 26 du 31 octobre 1964 modifiant la loi n° 63 - 7 du 17 Juillet 1963 portant statut général des personnels militaires de l'armée nationale togolaise.

Vu le décret n°65 - 46 du 16 mars 1965 modifiant l'échelonnement indiciaire des militaires de l'armée nationale togolaise et portant attribution d'indemnités particulières.

Sur proposition du chef d'état-major général des Forces armées togolaises;

**ARRENTENT :**

**Article premier :** Il est attribué une indemnité mensuelle forfaitaire aux marins en mission sur les patrouilleurs de la marine nationale.

**Art 2 :** Le montant de cette indemnité est fixé comme suit :  
- 6000 Francs cfa pour les officiers.  
- 3.000 Francs cfa pour les sous officiers et militaires du rang.

**Art 3 :** Toute mission inférieure ou égale à quinze ( 15 ) jours donne lieu à l'attribution de la moitié de l'indemnité.

**Art 4 :** L'indemnité allouée aux marins n'est pas soumise à retenue pour pension.

**Art 5 :** Le commandant de la marine nationale, le directeur des services des forces armées togolaises et le directeur des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 24 mai 2006

Le ministre délégué à la présidence de la République, chargé de la Défense et des Anciens Combattants.

**Kpatcha GNASSINGBE.**

Le ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations.

**Payadowa BOUKPESSI**

N° 0358/MATD – SG – DAPOC-DOCA du 21 - 04 - 2006

*Dénomination* : LES OUBLIES

*Siège* : Agbodrafo (P/ Lacs) – Togo

*But* : L'association a pour but de veiller et de promouvoir l'amélioration des conditions de vie en temps de joies ou de peines pour les habitant d'Agbodrafo.

Lomé, le 3 mai 2006

Le ministre de l'Administration territoriale  
et de la Décentralisation  
**FOLI-BAZI Katari**

N° 0376/MATD – SG – DAPOC-DOCA du 8 - 05 - 2006

*Dénomination* : ASSOCIATION AIDE HUMANITAIRE ET  
SOLIDARITE (2A. H. S.)

*Siège* : Lomé – Togo

*But* : L'association a pour but de contribuer au bien-être socio-économique des populations les plus démunies en vue d'assurer un développement humain durable.

Lomé, le 08 mai 2006

Le ministre de l'Administration territoriale  
et de la Décentralisation  
**FOLI-BAZI Katari**

N° 0377/MATD – SG – DAPOC-DGCA du 08 - 05 - 2006

*Dénomination* : FONDATION TAKELI-AMIS DU TOGO  
(F. T.)

*Siège* : Lomé – Togo

*Buts* : - Aider les enfants démunis principalement par le soutien dans le domaine éducatif;

- Promouvoir le bien-être des enfants démunis.

Lomé, le 08 mai 2006

Le ministre de l'Administration territoriale  
et de la Décentralisation  
**FOLI-BAZI Katari**

N° 0379/MATD – SG – DAPOC-DOCA du 08 - 05 - 2006

*Dénomination* : « COOPERATIVE DE PECHE : (SEA LION) »  
(C. P. S. L.)

*Siège* : Lomé – Togo

*But* : La coopérative a pour but d'améliorer les conditions de vie de ses membres, promouvoir la pêche maritime et artisanale et lutter contre la délinquance juvénile.

Lomé, le 08 mai 2006

Le ministre de l'Administration territoriale  
et de la Décentralisation  
**FOLI-BAZI Katari**

N° 0391/MATD – SG – DAPOC-DOCA du 09 - 05 - 2006

*Dénomination* : « L.A. MAISON DE L'ESPOIR » (M. D. E.)

*Siège* : Lomé – Togo

*But* : La MDE a pour but d'apporter la bonne nouvelle de Jésus-Christ, promouvoir le développement communautaire et surtout de redonner l'espoir à tous ceux qui sont désespérés.

Lomé, le 09 mai 2006

Le ministre de l'Administration territoriale  
et de la Décentralisation  
**FOLI-BAZI Katari**

### AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 46, Vol. I, Fo 46 inséré au Livre foncier de Lomé, appartenant à feu Libla AMEMAKA s/c GBEKOU-ATTIVON Kodjovignitoa, juriste demeurant à Lomé, Tél : 935 - 35 - 20.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 2.543 inséré au Livre foncier du territoire du Togo Volume XIV Fo 17, appartenant à Monsieur Michel AHOANSOU.

*Pour première insertion*

*Me Lysiane Adzowo AMORIN, notaire*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 20.130 inséré au Livre foncier de la République togolaise Volume CI Fo 190, appartenant aux héritiers de feu Akakpovi Sébastien DOVEY.

*Pour première insertion*

*Me Lysiane Adzowo AMORIN, notaire*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 678, Volume IV, Fo 75, inséré au Livre foncier du cercle de Lomé, appartenant au feu Joseph Kwawovi AFATOLOU S/CAFATOLOU Komlanvi, né le 03 mars 1953 à Matadi (R.D.C) demeurant à Lomé, quartier Bè, Pa de Souza, cellulaire : 949-75-03.

***Pour deuxième insertion***

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 26310, Volume 132, Fo 200, appartenant à la société Air Afrique.

***Pour deuxième insertion***

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 8808, Volume XIX, Fo 72, inséré au Livre foncier de

la République togolaise, appartenant à M. FATCHAOA. Michel, agent technique de la santé au CNH de Tokoin demeurant à Lomé.

***Pour deuxième insertion***

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 11, inséré au Livre foncier du Cercle de Lomé Volume I, Fo11, appartenant à M. Adjamah James Robert s/c EDJAMEH Atsou, mécanographe à la retraite demeurant à Lomé quartier Ablogamé n° 01 mson EDJAMEH Tél. 227-30-44.

***Pour deuxième insertion***

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 1389, Volume VIII, Fo 59, inséré au Livre foncier du territoire togolais, appartenant à La Dame Bella Ayélé GABA s/c LAWSON Nadou, ménagère demeurant à Lomé Tél. : 904-41-49.

***Pour deuxième insertion***